

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [6-7]

Artikel: Formation des filles en Valais : infirmière ou cosmonaute ?

Autor: gb

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORMATION DES FILLES EN VALAIS INFIRMIERE OU COSMONAUTE?

Constituée en novembre 1983 et présidée par Marie-Jo de Torrenté-de Rivaz, la commission d'étude pour la condition féminine en Valais a déposé son premier rapport sur « *L'école et la formation des filles* ».

Ce groupe de travail, constitué par Edmée Buclin-Favre, Cilette Cretton-Deslarzes, Regina Mathieu, Liliane Mayor-Berclaz, Inès Mengis-Imhasly et Françoise Vannay-Bressoud, a été chargé par le Conseil d'Etat d'examiner la situation de la femme dans notre canton sous l'angle des inégalités de droit et de faits, d'en faire rapport au gouvernement. Il remplit également le rôle d'organe consultatif.

Une nouvelle loi scolaire étant en préparation, la commission a commencé son vaste travail par l'examen de la législation du Département de l'instruction publique et par une étude sur la formation des filles en général.

C'est durant la période scolaire, à l'âge où l'enfant est particulièrement réceptif et malléable que les mentalités se forment, que les mentalités se forgent, que la confiance en soi s'acquiert et que l'élève apprend les comportements qui lui permettront de s'intégrer dans la société. En dehors de la famille c'est l'école qui a une influence prépondérante sur la formation de la personnalité et sur les conditions ultérieures d'existence des jeunes. La formation des filles est donc la clef de voûte de la condition féminine.

La commission a compulsé toutes les lois scolaires qui ont régi le Valais depuis 1828 afin de dégager l'évolution de la formation des filles.

En un temps relativement bref, des progrès spectaculaires ont été réalisés.

Néanmoins des inégalités subsistent dans le domaine de l'enseignement ménager, des activités créatrices manuelles et textiles, de la gymnastique.

LES INEGALITES DANS LES FAITS

Les inégalités persistent surtout dans la réalité vécue. La suppression des obs-



tacles légaux n'a pas suffi à créer une égalité réelle dans l'accès à la formation. Même s'il y a progrès.

Deux fois plus de filles que de garçons interrompent leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme. Les jeunes filles sont moins nombreuses à effectuer un apprentissage (15 % en 1970 et 30 % aujourd'hui).

Alors que les filles, qui semblent plus douées que les garçons pour les études, sont majoritaires en filière A (53 % de l'effectif), seulement 40 % d'entre elles continuent au collège. Elles ne représentent plus qu'un tiers des étudiants inscrits à l'Université.

Et le choix tant des études que des apprentissages reste encore fortement conditionné par l'appartenance à un sexe. Les filles effectuent leur choix dans un éventail beaucoup plus restreint que les garçons. La moitié des apprenties se répartit dans trois métiers : employées de commerce, vendeuses et coiffeuses.

LE POIDS DES STEREOTYPES

Revues et livres, radio et télévision, le langage véhicule des stéréotypes qui sont les reflets des mentalités et qui conditionnent les conduites plus encore que les lois.

Aujourd'hui encore les modèles proposés à l'enfant sont ceux de la mère au foyer et du père gagnant la vie de la famille. Ces clichés illustrent également les manuels scolaires qui proposent de la femme une image pauvre et falote alors que celle de l'homme est variée et perpétuellement active.

Parents et éducateurs devraient prendre conscience que ces stéréotypes font obstacle à une éducation harmonieuse et équilibrée des filles comme des garçons.

Dans l'enseignement, les femmes sont majoritaires au niveau primaire si l'on inclut les maîtresses enfantines. Ces dernières ainsi que les maîtresses ACM occupent les postes les plus mal rétribués.

Dans les degrés secondaires et professionnels, elles sont en revanche minoritaires.

Elles sont quasi inexistantes dans les organes de nomination et fort peu présentes parmi les autorités scolaires tant au niveau de l'Etat que des communes.

SUSCITER UNE ACTION POSITIVE

Outre les réformes législatives à entreprendre, le groupe de travail demande la mise sur pied d'une commission qui aurait notamment pour tâche d'analyser les manuels scolaires afin de combattre les stéréotypes masculin-féminin qui sont à la source de nombreuses discriminations entre filles et garçons.

Elle souhaite que les enseignants soient rendus attentifs à leurs responsabilités quant à l'orientation professionnelle des jeunes.

Les femmes doivent être plus largement représentées dans les commissions consultatives et dans les organes de décision.

Largement diffusé, ce rapport qui a fait l'objet d'un numéro spécial de *l'Ecole valaisanne* (avril 1986, Odis, Sion), vise à aider les parents, les éducateurs et les autorités, tant scolaires que politiques, à prendre conscience des inégalités de fait qui frappent encore les filles aujourd'hui afin de susciter une réflexion et une action positives. — (gb)